

Impact de la crise sanitaire

Des élus romands montent au créneau pour défendre les crèches publiques

Émilie Wyss

Les 65 millions de francs alloués pour l'accueil de jour ne sont destinés qu'aux structures privées, minoritaires en Suisse romande.

À Monthey (VS), seuls deux employés de la crèche communale ont continué à travailler durant la crise du coronavirus. Leurs 36 collègues ont été mis en arrêt à 100%. Et impossible pour une structure publique de prétendre toucher au chômage partiel pour payer les salaires. En conséquence, la commune valaisanne table sur une perte de plus de 100'000 francs entre mars et mai. «Cela correspond à un septième des recettes de la crèche dans le budget communal», détaille Stéphane Copey, président de Monthey.

Cet exemple n'est de loin pas isolé en Suisse, puisque toutes les structures d'accueil de jour des enfants ont vécu une situation similaire. Une solution nationale a été votée par le parlement début mai et 65 millions de francs ont été débloqués pour les crèches. Mais Monthey et beaucoup d'autres communes ne vont rien pouvoir toucher de ce montant. Car l'ordonnance du Conseil fédéral prévoit d'octroyer ce crédit aux seules structures privées. Or, la majorité des crèches de Suisse romande sont en mains publiques.

Pro enfance, la plateforme ro-

mande pour l'accueil de l'enfance, y voit «une inégalité de traitement» qui introduit une «injustice criante». Elle demande aux autorités fédérales d'être «attentives à des possibles effets pervers» de l'application de cette ordonnance.

«Déséquilibre»

À Berne, la colère gronde parmi les élus romands. Un groupe de parlementaires issus de tous les partis est intervenu à ce sujet mercredi au Conseil national. «Ce n'est pas le soutien qui a été voté par le parlement, puisqu'il ne prend en compte qu'une partie des structures, martèle Mathias Reynard (PS/VS), qui préside la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC). Cette restriction amène un déséquilibre entre les régions linguistiques. Nous avons voté pour que ces 65 millions aillent à l'ensemble de la Suisse, pas seulement à la Suisse alémanique.»

En déposant une série de six questions adressées au Conseil fédéral, les élus espèrent donc sensibiliser le gouvernement à cette inégalité qui ne correspond pas à la demande initiale du parlement. Objectif: favoriser une répartition de cette enveloppe entre tous les types de structures. «En proposant l'octroi des 65 millions, la commission n'avait pas exprimé la volonté que cette aide ne soit adressée qu'aux structures privées, confirme Simone de Montmollin (PLR/GE). Les élus romands qui y siègent ne se sont pas battus sur ce dossier pour créer

des disparités dans l'attribution des fonds entre les Cantons.»

Le Conseil fédéral devrait donner un retour à ce propos lundi prochain, alors que de plus en plus de monde reprend le travail dans les entreprises et que la perte de places d'accueil serait lourde de conséquences. «Cette aide d'urgence vise à éviter des ruptures au sein de l'offre en matière d'accueil de jour, ajoute Simone de Montmollin. En sauvant les structures, on soutient les parents qui relancent l'économie en retournant au travail.»

La faute au système

Si les indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT) n'ont pas pu être octroyées aux crèches communales ou intercommunales, c'est parce que le système en vigueur exclut les institutions publiques. Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) argue en effet que les emplois financés par des instructions publiques ne risquent pas de disparaître. Une aberration pour de nombreuses Communes qui ont dû puiser dans leur budget de fonctionnement pour garantir la pérennité des crèches.

«Dans le canton de Fribourg, il y a eu plus de 400 demandes de RHT pour toutes les structures d'accueil confondues, souligne Marie-France Roth Pasquier (PDC/FR). Seules les 200 requêtes des structures privées ont été approuvées. Dans ma commune, à Bulle, nous avons débloqué du budget pour verser les salaires des employés des structures d'ac-

cueil, mais je peux imaginer que cela soit plus difficile pour d'autres.» Et Mathias Reynard de conclure: «Il est tout à fait normal que les Communes et les Cantons participent à un soutien financier. Mais il faut assurer une égalité de traitement entre les régions linguistiques.»

Vaud et Genève

Les Cantons parent au plus pressé

Dans l'attente de décisions fédérales, Cantons et Communes ont décidé au cas par cas les aides à octroyer aux crèches. Ainsi, début mai, le Canton de Vaud a déjà débloqué un crédit de près de 19 millions, afin de compenser le manque à gagner durant la période du 18 mars au 10 mai. «En l'absence d'aide de l'État, un risque d'affaiblissement du dispositif d'accueil de jour existe, avec des pertes d'emploi dans ce secteur et une réduction du nombre de places à disposition des parents et des entreprises», ont justifié les autorités.

Dans le canton de Genève, les crèches se répartissent entre institutions privées, publiques et mixtes (subventions partielles). Ces deux derniers types correspondent à 87% des places. Simone de Montmollin (PLR/GE) demande donc au Conseil fédéral d'inclure dans l'ordonnance non seulement les structures publiques, mais aussi mixtes. À ce jour, les Communes ont pris en charge tous les salaires et le Canton participe au financement de l'accueil de jour en versant une contribution à la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire. **E.W.**

«En sauvant
les crèches,
on soutient
les parents
qui relancent
l'économie
en retournant
au travail»

Simone de Montmollin
conseillère nationale
(PLR/GE)



«En proposant
65 millions,
la commission
n'avait pas
exprimé la volonté
que cette aide ne
soit adressée
qu'aux structures
privées»

Mathias Reynard, conseiller
national (PS/VS)

